

Tramway LIGNE E - Projet de délibération - Conseil municipal du 8/10/2008

Premier Texte soumis aux élus pour la préparation du conseil municipal

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 - Déclare soutenir pleinement le projet de tramway ligne E et souhaite sa réalisation complète le plus rapidement possible,

2 - Affirme sa préférence pour le tracé dit « variante de la Gare » par rapport au tracé de référence en ce qu'il développe un meilleur accès à l'offre de transports en commun, permet une meilleure intermodalité et assure une desserte des zones d'activités, en plus des principaux quartiers résidentiels de la commune,

3 - Donne son accord de principe sur l'emplacement des arrêts tel que présenté en l'état actuel des études préalables, en demandant une étude complémentaire pour la station « Biolle » dont l'intérêt aujourd'hui ne semble pas démontré,

4 - Propose le site de la Priola pour le centre de maintenance, de préférence au secteur Carrefour/ETAMAT/Karben car il correspond à une meilleure utilisation du foncier disponible à Saint-Egrève,

5 - Demande que les espaces urbains restructurés par l'arrivée du tramway soient traités par le SMTC avec la même qualité et le même effort financier qu'il a été fait lors de la création des autres lignes de tramway de l'agglomération, et notamment de la ligne C.

Tramway LIGNE E- Projet de délibération - Conseil municipal du 8/10/2008

Second texte: projet de délibération proposé au vote du conseil municipal

- On notera que le point 2 a été modifié **pour insister sur la nécessité de la création d'un pôle multimodal**. La délibération précise: « Cet objectif doit être prioritaire dans le choix entre les variantes « Gare » et « Cap 38 » »
- Ce point 3 est un constat partant d'une analyse faite par le SMTC et d'une étude jamais rendue publique sur la fréquentation des différentes variantes
- Ce point 3 insiste sur la nécessité de prendre en compte **les contraintes techniques** et de **donner à la population l'information nécessaire**.
- Le point 5 propose le site de la Priola pour le site de maintenance . Cela permet une **valorisation « d'une friche industrielle** qui compte-tenu de sa proximité avec la cimenterie, ne peut pas recevoir d'urbanisation résidentielle. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2008

Délibération N°2008/07.2d

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **SOUTIENT** pleinement le projet de tramway ligne E et souhaite sa réalisation complète le plus rapidement possible,
- **DEMANDE** la création d'un véritable pôle multimodal de transports pour Saint-Egrève, entrée nord de l'agglomération grenobloise, pôle qui, comme à Gières, rassemblerait dans une proximité immédiate tramway, parking relais, bus TAG et Transisère et gare SNCF. Cet objectif doit être prioritaire dans le choix entre les variantes « Gare » et « Cap 38 » qui seraient donc, l'une ou l'autre, à préférer au tracé de référence.
- **CONSTATE** que le tracé dit « variante de la Gare » permet dès aujourd'hui une meilleure intermodalité et assure une desserte à la fois des principaux quartiers résidentiels de la commune et des zones d'activités économiques et commerciales. **En tout état de cause, ce choix définitif du tracé doit également tenir compte des contraintes techniques et financières pour lesquelles les élus, comme les habitants, doivent être informés de manière précise et se prononceront lors de l'enquête publique.**
- **DONNE** son accord de principe sur l'emplacement des arrêts tel que présenté en l'état actuel des études préalables, en demandant une étude complémentaire pour la station « Biolle » dont l'intérêt aujourd'hui ne semble pas démontré.
- **PROPOSE** le site de la Priola pour le centre de maintenance, dans l'hypothèse du choix de la variante « Gare », de préférence au secteur Carrefour/ETAMAT/Karben car il correspond à une meilleure utilisation du foncier disponible à Saint-Egrève.
- **DEMANDE** que les espaces urbains restructurés par l'arrivée du tramway soient traités par le SMTC avec la même qualité et le même effort financier qu'il a été fait lors de la création des autres lignes de tramway de l'agglomération, et notamment de la ligne C. Ainsi fait et délibéré à Saint-Egrève, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Catherine KAMOWSKI